



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cotisations

Question écrite n° 36013

Texte de la question

M. Jean-Pierre Balligand appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les préoccupations exprimées par les chirurgiens-dentistes, à la suite du plan stratégique adopté, le 12 juillet dernier, par le conseil d'administration de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés. En effet, ce plan prévoit, pour la seule profession des chirurgiens-dentistes, la suppression de la prise en charge, par les caisses d'assurance maladie, d'une partie des cotisations sociales. C'est pourquoi il lui demande quel est son sentiment sur cette disposition du plan stratégique et souhaiterait savoir s'il ne conviendrait pas d'éviter un traitement différencié entre les professionnels de santé.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Balligand](#)

Circonscription : Aisne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36013

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 octobre 1999, page 5981